

ECONOMIE, ENVIRONNEMENT : LMV reçoit trois distinctions régionales

Les zones d'activité de Bel Air aux Taillades et des Hauts Banquets à Cavaillon décrochent les labels "Parc +" et "Parc engagé" et LMV reçoit le niveau 2 du label "Territoire engagé - Une COP d'avance".

Publié le 14/11/2023 – Mis à jour le 15/11/2023



©LMV

Développer le territoire, favoriser son attractivité économique en respect avec le développement durable, tels sont les défis que relèvent au quotidien élus et agents de LMV Agglomération.

Ce travail de longue haleine a été récompensé, le lundi 13 novembre 2023, par l'obtention de trois distinctions régionales à l'occasion de la Convention annuelle de Maires de la Région SUD qui s'est déroulée à Marseille, en présence de Gérard Daudet, Président de l'Agglomération.

Tout d'abord, les services de LMV ont décroché le niveau 2 du label « Territoire durable – Une Cop d'avance » récompensant des actions concrètes et transverses mises en œuvre dans et par les services intercommunaux (gestion et valorisation des déchets, promotion du Zéro plastique, économies d'énergie, etc.). Cette distinction, décernée pour la période 2023-2025, souligne aussi la progression de LMV qui avait décroché en 2020 le niveau 1 du même label.

Ensuite, c'est notre parc d'activité des Hauts Banquets, aménagé à Cavaillon par le groupe Faubourg Promotion, qui a été reconnu « Parc engagé », tandis que la zone d'activité économique intercommunale de Bel Air, située aux Taillades, a décroché le niveau 1 du label « Parc + ».

Dans les deux cas, le jury de l'ARBE Région Sud a souligné les aménagements de qualité et la performance environnementale (gestion de l'eau, intégration paysagère et urbanistique, autonomie des bâtiments, etc.) de ces deux parcs d'activité.

Outre la valorisation de notre travail, ces labels nous permettent aussi d'enrichir notre politique de développement durable pour bâtir un territoire toujours plus vertueux.

A noter que le 9 novembre dernier, l'Agglomération a été pour la 2^e fois lauréate du dispositif « Territoires d'industrie ». Ce dernier reconnaît notre potentiel industriel et permet aux entreprises qui choisissent notre territoire d'obtenir des moyens financiers et d'ingénierie pour mener à bien des projets en faveur du développement durable, à l'image de l'entreprise AMOEBA, lauréate du programme France 2030 pour la construction de son usine USIBIAM.

